

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 Juin 2020.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2020, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR» emploie 10,62 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2020, ne présentent pas sincèrement dans leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2020.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 26 août 2020
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK International
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/06/2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	922 721	908 471	931 114
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		132 199	141 092	108 286
b - Obligations et Valeurs assimilées		790 522	767 379	822 828
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		224 060	243 175	241 006
a - Placements monétaires	4-3	209 082	237 427	228 222
b - Disponibilités	4-9	14 978	5 748	12 784
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	388	939	388
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 147 169	1 152 586	1 172 508
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	3 014	3 203	3 825
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	12 563	2 454	7 599
TOTAL PASSIF		15 577	5 657	11 424
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 114 092	1 118 351	1 114 511
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	17 500	28 578	46 573
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	4	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 483	28 574	46 570
ACTIF NET		1 131 592	1 146 929	1 161 084
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 147 169	1 152 586	1 172 508

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Juin 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	15 562	27 877	16 973	28 149	54 244
a - Dividendes		3 203	3 203	5 500	5 500	8 090
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 359	24 673	11 474	22 649	46 154
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	1 967	6 427	4 511	9 146	18 161
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 530	34 304	21 484	37 295	72 405
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 997	-4 019	-2 018	-4 044	-8 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 533	30 285	19 466	33 251	64 296
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 8 154	-12 802	- 2 339	- 4 678	- 17 727
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 379	17 483	17 127	28 573	46 569
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-	1	1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 379	17 483	17 127	28 574	46 570
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	-	-1	-1
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-243	861	-363	-7 021	-10 843
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-1 268	365	-2 302	-2 315
* Frais de négociation de titres		-	-12	-	-	-6
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7 136	17 064	17 129	19 250	33 405

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 Juin 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2020 au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 au 30/06/2020	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	7 379	17 483	17 127	28 573	46 569
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 243	861	- 363	- 7 021	- 10 843
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	- 1 268	365	- 2 302	- 2 315
d - Frais de négociation de titres	-	- 12	-	-	- 6
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 46 556	- 46 556	- 53 271	- 53 271	- 53 271
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	757	757
* Capital	-	-	-	720	720
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	35	35
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 39 420	- 29 492	- 36 142	- 33 265	- 19 110
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 171 012	1 161 084	1 183 071	1 180 194	1 180 194
b - En fin de période	1 131 592	1 131 592	1 146 929	1 146 929	1 161 084
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 348	20 348	20 348	20 335	20 335
b - En fin de période	20 348	20 348	20 348	20 348	20 348
VALEUR LIQUIDATIVE	55,612	55,612	56,366	56,366	57,061
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,61%	1,47%	1,45%	1,63%	2,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La gestion de « SICAV AVENIR » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse.

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2020, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La SICAV AVENIR détient deux lignes de BTA dont les souches ont été ouvertes à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à 922 721 DT contre 908 471 DT au 30/06/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Coût d'acquisition	909 104	894 381	921 780
- Actions et droits rattachés	94 926	107 676	106 900
- Titres OPCVM	56 151	44 669	16 181
- Obligations et valeurs assimilées	758 027	742 037	798 697
Plus ou moins values potentielles	-10 813	-7 852	- 11 675
- Actions et droits rattachés	-17 459	-10 288	- 14 851
- Titres OPCVM	-1 419	-964	54
- Obligations et valeurs assimilées	8 065	3 400	3 123
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	24 430	21 942	21 009
Total	922 721	908 471	931 114

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 15 562 DT pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, contre un montant de 16 973 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Revenus des actions	600	600	3 543	3 543	6 133
- Revenus des Titres OPCVM	2 603	2 603	1 957	1 957	1 957
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 359	24 673	11 474	22 649	46 154
Total	15 562	27 877	16 973	28 149	54 244

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 209 082 DT contre 237 427 DT au 30/06/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Compte à terme STB			
Placement au 25/03/2020(Taux 10%) 90 jours	-	-	25 022
Placement au 11/12/2019(Taux 10%) 400 jours	-	26 293	-
Placement au 07/11/2020(Taux 10%) 750 jours	209 082	211 134	203 200
Total	209 082	237 427	228 222

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, à 1 967 DT contre 4 511 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Intérêts/ Placements à terme	1 967	6 427	4 511	9 146	18 161
Total	1 967	6 427	4 511	9 146	18 161

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2020	
- Montant	1 114 335
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 243
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-
Capital au 30/06/2020	
- Montant	1 114 092
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice en cours	17 483	28 574	46 570
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	4	4
Total	17 500	28 578	46 573

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 3 014 DT contre 3 203 DT au 30/06/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Gestionnaire	551	733	760
- Dépositaire	2 463	2 470	3 064
Total	3 014	3 203	3 825

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, 1 997 DT contre 2 018 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Rémunération du gestionnaire	1 702	3 431	1 724	3 459	6 930
- Rémunération du dépositaire	294	588	294	585	1 180
Total	1 997	4 019	2 018	4 044	8 110

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 14 978 DT contre 5 748 DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Avoirs en banque	14 978	5 748	12 784
Total	14 978	5 748	12 784

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 388 DT contre 939 DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	40	591	40
Total	388	939	388

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020, à 12 563 DT contre 2 454 DT au 30/06/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
TCL	28	24	10
Jetons de présence	5 316	1 000	6 250
Publicité et publications	5 847	400	134
honoraires(CAC)	787	500	1 000
Rémunération DG	0	406	106
Etat retenue à la source	492	-	-
Autres créiteurs (CMF)	93	94	99
Autres	-	30	-
Total	12 563	2 454	7 599

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2020, au 30/06/2020, à 8 154 DT contre 2 339 DT du 01/04/2019, au 30/06/2019, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2020	30/06/2020	2 ème trimestre 2019	30/06/2019	31/12/2019
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)**	3 749	3 997	250	500	1 000
- Redevance CMF*	286	577	290	581	1165
- TCL*	45	87	40	79	360
- Jeton de présence**	2673	5346	500	1 000	6250
- Publicité & publication**	1395	2790	200	400	4710
- Rémunération DG**	-	-	1 059	2 118	4235
- Autres charges**	6	6	-	-	7
Total	8 154	12 802	2 339	4 678	17 727

*La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

**A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. A compter du 01/01/2019, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2020 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		94 925,720	77 466,680	6,75%	6,85%
ARTES	3 000	18 900,000	13 458,000	1,17%	1,19%
ATL	5 000	15 070,000	7 050,000	0,61%	0,62%
ATL NS J01072019	2 000	6 030,000	2 620,000	0,23%	0,23%
SFBT	960	13 427,720	21 113,280	1,84%	1,87%
SPDIT	1 000	8 500,000	6 984,000	0,61%	0,62%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	26 241,400	2,29%	2,32%
Titres emis ou garantit par l'Etat		176 747,000	190 579,471	16,61%	16,84%
BTA 6,3% 12/2023	55	49 995,000	52 934,132	4,61%	4,68%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	137 645,339	12,00%	12,16%
Obligations		581 280,000	599 942,685	52,30%	53,02%
AMENBANK2009 B	500	16 650,000	17 493,714	1,52%	1,55%
ATL 2014-3 C	500	20 000,000	20 484,197	1,79%	1,81%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	51 045,479	4,45%	4,51%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	20 000,000	20 632,830	1,80%	1,82%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	61 300,340	5,34%	5,42%
BH SUB 2016-1 B	1 000	60 000,000	60 542,466	5,28%	5,35%
BNA 2009 SUB	1 000	26 630,000	26 894,754	2,34%	2,38%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	74 226,776	6,47%	6,56%
BTK 2014-1 B	1 000	40 000,000	41 289,705	3,60%	3,65%
CIL 2016/2	700	28 000,000	28 624,262	2,50%	2,53%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000,000	62 264,341	5,43%	5,50%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	30 542,466	2,66%	2,70%
STB SUB 2019-1 C	800	80 000,000	84 116,284	7,33%	7,43%
TL 2013-2 B	1 000	20 000,000	20 485,071	1,79%	1,81%
TITRES OPCVM		56 151,353	54 732,452	4,77%	4,84%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	85	10 006,965	10 036,545	0,87%	0,89%
SICAV LEPARGNANT	439	46 144,388	44 695,907	3,90%	3,95%
Total Général		909 104,073	922 721,288	80,43%	81,54%